



**Procès-verbal**  
**Séance du 14 mai 2025**

<p>Convocation du 09/05/2025</p> <p>Nombre de conseillers en exercice : 19</p> <p>Nombre de conseillers présents : 17</p> <p>Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet le 15 mai 2025</p>	<p><b>L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois de mai, à 20 heures,</b> le Conseil Municipal de la commune de Varennes-sur-Loire, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 09 mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de <b>Gilles TALLUAU, Maire.</b></p> <p><b>Présents :</b> Sylvie BELLANGER, Jean-Luc JOULIN, Christine JOUSSELIN, Daniel POIRIER, Chantal RÉQUILLARD, Dominique GOURIER, Jean-Claude DOUAUD, Éric JAMET, Laurent DINAND, Murielle CHAPU, Peggy LEFIEF, Sylvie GLET, Samuel LECHAT, Gaëlle BILLARD, Patrice MOENS, Marietta LUCAS.</p> <p><b>Absents excusés :</b> Brigitte SAINT-CAST, Didier TABOURIER.</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les adjoints et les conseillers municipaux dont les noms suivent ont donné, à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Mme Brigitte SAINT-CAST a donné pouvoir à Mme Marietta LUCAS

Sur la proposition de Monsieur le Maire, Christine JOUSSELIN est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation des procès-verbaux des séances des 19 et 26 mars 2025
- 2- Vente des peupliers
- 3- Proposition d'achat de la parcelle AB n° 550 (propriété PREVOST)
- 4- Proposition d'achat de la parcelle F n° 657 « Le Petit Port »
- 5- Proposition de fermage ou d'achat de la parcelle ZK n° 66 « le Peu » de 6590 m<sup>2</sup> en nature de terre
- 6- Gratuité temporaire de location du cabinet R 18 au profit de la diététicienne
- 7- Dotations 2025 notifiées et subvention DETR 2024
- 8- Courrier à M. le Préfet : demande de zonage FRR
- 9- Tarif de mise à disposition de l'espace autour des vestiaires du stade pour le week-end des 14 & 15 juin 2025
- 10- Tarif de mise à disposition de la salle de sport pour des stages de roller
- 11- Participations financières relatives aux opérations de maintenance du réseau de l'éclairage public consécutive aux vols de câble (rue de la Gare et rue des Penêts)
- 12- Décisions prises par le maire par délégation
- 13- Questions diverses
  - Inauguration des locaux rénovés de l'agence postale communale
  - Exercice nucléaire 2025 : réunion publique le lundi 19 mai 2025 à 19h à la salle polyvalente de Beaumont-en-Véron
  - Matinée citoyenne le samedi 13 septembre 2025

D20250514-01-Approbation des PV des 19 et 26 mars 2025

Acte 6.4 Libertés publiques – Autres actes réglementaires

### Approbation des procès-verbaux des séances des 19 et 26 mars 2025

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire soumet à l'approbation les **procès-verbaux des séances des 19 et 26 mars 2025**, qui ont été préalablement adressés à chaque conseiller.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité des membres présents les procès-verbaux des séances des 19 et 26 mars 2025.

**D20250514-02-Vente des peupliers**

Acte 3.6 Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine privé

**VENTE DE PEUPLIERS COMMUNAUX**

Sur proposition de la commission « voirie – signalisation – fossés – agriculture » et après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** la vente de 7 lots de peupliers pour un montant de **7 670 €** à la SAS RBE (Ressources Bois Exploitation) de THOUARS, qui accepte le cahier des charges de la commune ci-annexé.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes correspondant.

Un chèque de caution de 3 000 euros sera déposé à l'acceptation de l'offre et un 1<sup>er</sup> règlement sera perçu au démarrage de l'exploitation, à l'automne.

**D20250514-03-Proposition d'achat de la parcelle AB 550**

Acte 3.1 Domaine et patrimoine – Acquisitions

**ACQUISITION DE LA PARCELLE AB 550****Le Haut du Bourg**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré monsieur Erick PREVOST, l'un des cinq propriétaires de la parcelle sise « le Haut du Bourg » cadastrée section AB n° 550, d'une contenance de 836 m<sup>2</sup> en nature de terre. Les conjoints PREVOST sont d'accord pour vendre à la Commune au prix de 10 (DIX) euros le m<sup>2</sup>.

La parcelle est située à l'intérieur du périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) au titre de l'article L151-6 du Code de l'Urbanisme mais il est d'ores et déjà possible de demander une modification partielle, pour la seule partie nord de l'OAP, en attendant l'opportunité d'acquérir les parcelles AB 706, 707, 102, 115 et 120.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **DÉCIDE**, par 17 voix pour et une abstention (Monsieur Patrice MOËNS), **d'acquérir la parcelle** sise « le Haut du Bourg » cadastrée section **AB n° 550**, d'une contenance de 836 m<sup>2</sup> en nature de terre moyennant le prix de **8 360,00 €** (HUIT MILLE TROIS CENT SOIXANTE EUROS), les frais étant à la charge de la commune de Varennes-sur-Loire.

➤ **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **De nommer l'OAP** « la Paix des Sabotiers »
- **De scinder l'OAP en deux phases**, dans le but de pouvoir répondre plus rapidement aux besoins urgents en logements, la première incluant les parcelles AB 682, AB 683, AB 684, AB 685, AB 686, AB 105 et AB 550 ;
- **D'autoriser un accès** depuis le parking de la Paix via les parcelles AB 681 et AB 686.

➤ **DECIDE**, à l'unanimité (en dehors de la présence de Monsieur Patrice MOËNS, personnellement intéressé dans cette affaire) :

- **D'exclure du périmètre une partie de la parcelle AB 689**, pour environ 300 m<sup>2</sup> située au nord, propriété de Monsieur Patrice MOËNS, laquelle ne présente pas d'intérêt dans l'opération d'aménagement future.

➤ **DONNE** à monsieur le Maire l'autorisation de confier cette acquisition à la SPL ALTER PUBLIC dans le cadre de la convention de portage foncier signée le 31 mars 2025.

**Logements 7 et 9 rue de la Gare :**

A la demande de la commune, une étude réalisée par ATEA, estime à 631 400 € le coût de réhabilitation des logements situés 7, 9 et 9 bis rue de la Gare. Le coût d'un emprunt sur 20 ans serait de 3 654 € par mois pour des recettes de loyers estimées à 2 050 € par mois, soit une perte de 1 604 € par mois pendant 20 ans.

Monsieur le Maire et Monsieur Daniel POIRIER ont reçu Monsieur Jean-François EFFRAY et son épouse en mairie le lundi 12 mai. Ils viennent de déposer leur offre d'achat à la mairie. Ils sont prêts à acheter les 3 logements pour 190 000 € (Cent quatre-vingt-dix mille euros). La commune conserve le hangar situé derrière le logement à réhabiliter complètement pour créer à terme un accès. Les frais de bornage suite à la division foncière seraient pris en charge par la commune. La question sera soumise au vote à la prochaine séance du conseil municipal.

Dès lors, les membres présents donnent leur accord de principe.

**D20250514-04-Proposition d'achat de la parcelle F 657**

Acte 3.1 Domaine et patrimoine – Acquisitions

**ACHAT de la parcelle F 657**  
**Le Petit Port**  
**Propriété de M. et Mme MABILEAU Guy et Giulia**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a reçu le 19 mars 2025 de la part de **M. et Mme MABILEAU Guy et Giulia**, domiciliés à La Chapelle-sur-Loire (Indre-et-Loire), un courrier arrivé en recommandé avec avis de réception, invitant la commune de Varennes-sur-Loire à leur faire savoir si elle compte exercer son droit de préférence sur la parcelle dont ils sont propriétaires joignants, cadastrées section F n° 657, sise « *Le Petit Port* », d'une surface de 1 111 m<sup>2</sup>, en nature de taillis, au prix de 2 000,00 €.

Ce terrain est situé dans la continuité des parcelles communales cadastrées section F n° 653 et F 656.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** par 7 voix pour, 2 voix contre et 9 abstentions d'acquérir la parcelle cadastrée section F n° 657 sise « *Le Petit Port* », d'une surface totale de 1 111 m<sup>2</sup>, au prix de 2 000,00 € (deux mille euros).

- **DONNE** à Monsieur le Maire ou Madame la 1ère adjointe ou Monsieur le 2ème adjoint, tous pouvoirs à l'effet de signer l'acte d'acquisition, qui sera rédigé par l'étude notariale LDP2A de Bourgueil, de payer le prix et d'effectuer toutes formalités, notamment celles de publicité.

Monsieur RENARD, domicilié sur la commune de Varennes sur Loire au 11 Rue du Sault, souhaiterait savoir si la commune accepterait de lui vendre ou de lui louer la parcelle communale cadastrée section ZK N° 66, située à proximité du Moulin du Peu, d'une contenance de 6 690 m<sup>2</sup>.

Il possède, avec sa conjointe, 4 chevaux qui pâturent entre les prés de leur propriété et le prés ZK n° 67, appartenant à Monsieur et Madame Vaux des champs, et ils aimeraient une parcelle supplémentaire afin qu'ils profitent de plus d'espace et de l'herbe à l'année.

La parcelle ZK n° 66 est déjà louée à M. Bruno CHAPU, mais il est d'accord pour que la commune vende et qu'il récupère en contrepartie les parcelles ZK n° 63 (2 640 m<sup>2</sup>) et ZK n° 64 (2 770 m<sup>2</sup>). Monsieur le Maire va rencontrer monsieur RENARD samedi 17 mai et lui proposer de l'acheter. S'il veut seulement louer, le fermage restera acquis à Bruno CHAPU.

**D20250514-05-GratuiteDeLoyerCabinetR18**

Acte 3.3 Domaine et patrimoine – Locations

**Loyer du cabinet R18**  
**A la MSP**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a, en vertu d'une décision n° 2025-04-15 en date du 25 avril 2025, donné à bail au profit de Madame Emilie LECOMTE, diététicienne-nutritionniste, le cabinet R 18 à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 pour une occupation de 2 jours par semaine au prix de 217,49 € HT, soit 260,99 € TTC.

Considérant que Madame Emilie LECOMTE démarre tout juste son activité, il souhaite l'exonérer temporairement du loyer et des charges le temps qu'elle se fasse connaître.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, la gratuité du loyer et des charges du cabinet R18, pour une durée de deux mois, soit les mois de juin et juillet 2025.

Les dotations étant à ce jour notifiées, la commune percevra, en 2025, 25 748 € de plus par rapport à ce qui a été voté au budget.

La commune s'est vue attribuer 160 000 euros de DETR 2024 pour les vestiaires du stade.

Une demande de subvention DETR a été déposée en 2025 pour le cabinet dentaire à hauteur de 117 000 euros.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier qu'il a rédigé à l'attention de Monsieur le Préfet au sujet des zones FRR (France Ruralités Revitalisation). Les communes, qui ont le privilège d'être situées dans ces zones, attirent les professionnels de santé car ils y bénéficient d'avantages fiscaux très intéressants. Monsieur le Maire participera lundi 19 mai de 18h à 19h à une visioconférence sur ce thème avec la ministre de la santé, le Préfet et le Président de l'association des Maires du département.

**D20250514-06-TarifMiseADispositionStade**

7.10.2 Finances locales – Divers – Tarifs des services publics



## MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE AUTOUR DES VESTIAIRES DU STADE

Monsieur le Maire expose qu'il a été saisi d'une demande de mise à disposition exceptionnelle de l'espace autour des vestiaires du stade pour le week-end du 14 au 15 juin 2025.

Il précise qu'il s'agit uniquement de permettre l'accès à l'eau, à l'électricité et aux sanitaires. Le club de football a été consulté et a émis un avis favorable.

Il demande aux membres présents leur avis au sujet de cette demande, d'une part, et, en cas d'accord, de fixer un tarif spécial pour la mise à disposition d'autre part.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** la mise à disposition, à titre exceptionnel, de l'espace autour des vestiaires du stade, pour le week-end du 14 au 15 juin 2024,
- **FIXE** à 100 euros le week-end le tarif de cette mise à disposition.

D20250514-07-TarifMiseAdispositionSalleDeSport.

7.10.2 Finances locales – Divers – Tarifs des services publics

## TARIF DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE SPORT POUR DES STAGES DE ROLLER ARTISTIQUE

Monsieur le Maire explique aux membres présents qu'il a reçu, de la part de Madame Mélia ROY, auto-entrepreneure éducatrice sportive, qui travaille déjà avec le club FUSION GLISS' CLUB pour des prestations de roller artistique, une demande de mise à disposition de la salle de sport afin de lui permettre d'y organiser des stages d'initiation à la demande d'entreprises, de centres de formation et d'autres structures.

Il propose aux membres présents de fixer un tarif de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **FIXE** le tarif de mise à disposition de la salle de sport à **30,00 euros la demi-journée et 50 euros la journée.**
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le contrat de mise à disposition.

D20250514-08-FondsDeConcoursSuiteVolsDeCablesEP

Acte 7.8 Finances locales – Fonds de concours

## Participations financières relatives aux opérations de maintenance du réseau de l'éclairage public consécutives aux vols de câble

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5212-26 et L 5711-1 ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 77-2024 du 17 décembre 2024, relative aux mesures de soutien face à la recrudescence des vols de câbles du réseau d'éclairage public

Vu le règlement financier du Siéml modifié en dernier lieu par la délibération n° 77-2024 17 décembre 2024 susvisée,

Considérant que le Siéml exerce au profit de la commune de Varennes-sur-Loire qui lui a transféré la compétence, l'installation, la maintenance et l'exploitation du réseau d'éclairage public ;

Considérant que les participations financières relatives aux opérations de maintenance du réseau de l'éclairage public consécutives aux vols de câble approuvées par la délibération du comité syndical susvisée, doivent donner lieu à une délibération concordante du conseil municipal de la commune de Varennes-sur-Loire ;

**ARTICLE 1**

D'approuver le règlement financier du Siéml déterminant les conditions et modalités d'attribution et de versement des participations financières mentionnées en objet.

**ARTICLE 2**

Sont approuvés l'attribution et le versement par la commune au Siéml, des participations financières détaillées ci-après, pour les opérations de maintenance du réseau d'éclairage public réalisées à la suite de vols de câble.

**ARTICLE 3**

Les participations financières attribuées et versées par la commune au Siéml pour les travaux de réparation réalisés à la suite de vols de câble, sont les suivantes :

N° OPERATION	Description	Montant Des travaux TTC	Taux avant mesure solidarité	FONDS DE CONCOURS INITIAUX	Taux après mesure solidarité	NOUVEAU FONDS DE CONCOURS
EP361-24-192	- réparation du réseau de l'armoire C2, Rue de la Gare et Rue des Penats	21 764,76 €	75 %	16 323,57 €	50 %	10 882,38 €

**ARTICLE 4**

D'approuver, en conséquence de l'ajustement mentionné en article 3, le versement par la Commune au Siéml.

**ARTICLE 5**

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération et concernant les affaires relevant des articles L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Numéro	Date de signature	Signataire	Domaine	Objet	Bénéficiaire	Montant HT
2025-03-13	25/03/2025	Gilles TALLUAU	Commande publique - Marché à procédure adaptée	Passation d'un marché selon la procédure adaptée pour les travaux de voirie 2025	SAS ANJOU TRAVAUX PUBLICS	47 349,70 €
2025-04-14	02/04/2025	Gilles TALLUAU	Domaine et patrimoine	Restitution de caution	TARDY Christian	660,00 €
2025-04-15	25/04/2025	Gilles TALLUAU	Domaine et patrimoine	Bail locatif du cabinet R18/R27/R28	LECOMTE Emilie	217,49 €
2025-05-16	05/05/2025	Gilles TALLUAU	Commande publique - Marché à procédure adaptée	Passation d'un marché selon la procédure adaptée pour le mobilier de cantine	SARL OUEST COLLECTIVITES	6 800,00 €

**Questions diverses :**

- Inauguration des locaux rénovés de l'agence postale communale : Elle a été fixée au mardi 1<sup>er</sup> juillet 2025. La commission département de présence postale territoriale en profitera pour se réunir à Varennes-sur-Loire le matin. Un repas sera organisé par la CDPPT entre la réunion et l'inauguration. La commune prendra en charge la viande et les reste sera payé par la CDPPT. Pour rappel, cette dernière a financé 50 % des travaux du bureau de l'agence postale et 100 % du mobilier et des équipements liés à la sécurité.
- Le 30 juin, Saumur Habitat inaugurera la résidence Alcyon et les travaux des logements du Champ Bertain. L'inauguration sera suivie d'un vin d'honneur offert par la commune.
- La séance du conseil municipal du 2 juillet sera suivie du traditionnel barbecue.
- Exercice nucléaire 2025 : réunion publique le lundi 19 mai 2025 à 19h à la salle polyvalente de Beaumont-en-Véron pour préparer l'exercice qui aura lieu les 12 et 13 juin.
- Matinée citoyenne le samedi 13 septembre 2025

**Tour de table :**

Monsieur Samuel LECHAT demande qui fait le fauchage de la levée. L'ATD fauche le côté « commune » et la communauté d'agglomération le côté « Loire ».

Monsieur Patrice MOËNS demande quel résultat a donné l'engazonnement du cimetière. Monsieur le Maire lui répond que ce n'est pas concluant. Monsieur Patrice MOËNS demande si le fournisseur ne s'était pas engagé à surveiller le résultat. La réponse est négative car ce sont les agents qui ont semencé avec une machine et il aurait fallu arroser.

Monsieur Éric JAMET demande ce qui s'est passé avec la fleuriste, qui s'est fait renverser des fleurs en pot à cause du fait qu'elle entrepose sur le trottoir devant son magasin. Monsieur le Maire explique qu'elle y est autorisée par arrêté et que de toutes façons, le trottoir n'est pas suffisamment large à cet endroit pour le passage d'un fauteuil ou d'une poussette. Il s'agit simplement d'un problème de personnes.

Monsieur Laurent DINAND demande si la démolition a commencé au 6 bis rue de la Loire. Monsieur Daniel POIRIER lui répond que les agents ont récupéré des matériaux utiles pour la commune. La demande de permis de démolir vient d'être déposée et, quand l'accord sera donné, l'entreprise retenue viendra terminer la démolition du bâtiment. Monsieur Patrice MOËNS demande si Ludovic MABILEAU a remboursé les loyers qu'il restait devoir à la commune. Monsieur le Maire lui répond qu'il continue à rembourser. Il ajoute que Madame CONSTANTIN Karine sera expulsée début avril mais que le logement ne pourra être récupéré avant une période de deux mois après cette date, soit début juin. Et ceci, sous réserve que le logement ne contienne pas des biens qui pourraient être vendus.

Madame Christine JOUSSELIN a participé au séjour scolaire à La Turballe. Tout s'est très bien passé. Elle souhaite organiser une réunion de la commission cimetière courant juin, suivant les disponibilités de Mégane.

Madame Sylvie BELLANGER rappelle le concert de Gospel organisé dimanche par les amis de l'orgue et la MAV qui jouera à Distré samedi.

Monsieur Jean-Luc JOULIN informe que l'enrouleur du stade sera livré à la fin de la semaine prochaine.

Madame Peggy LEFIEF signale que des jeunes roulent avec leur scooter sur les plantations au 10 rue de la Loire.

Madame Sylvie GLET demande s'il y a une déchetterie pour les végétaux à Varennes-sur-Loire, comme à Fontevraud. Monsieur le Maire lui répond que le risque est que d'autres déchets que des déchets verts y soient déposés. Madame Sylvie GLET ajoute que pour éviter cela, les personnes doivent au préalable s'inscrire sur un registre et passer en mairie pour récupérer les clés du dépôt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

**Délibérations du 14 mai 2025**

Numéro	Date	Nomenclature	Code	Thème	Objet
D20250514-01	14/05/2025	Libertés publiques	6.4	Autres actes réglementaires	Approbation du Procès-verbal de la séance du 19 mars 2025 et de la séance du 26 mars 2025
D20250514-02	14/05/2025	Domaine et patrimoine	3.6	Autres actes de gestion du domaine privé	Vente des peupliers
D20250514-03	14/05/2025	Domaine et patrimoine	3.1	Acquisitions	Proposition d'achat de la parcelle AB n° 550 (propriété PREVOST)



D20250514-04	14/05/2025	Domaine et patrimoine	3.1	Acquisitions	Proposition d'achat de la parcelle F n° 657 « Le Petit Port »
D20250514-05	14/05/2025	Domaine et patrimoine	3.3	Locations	Gratuité temporaire de location du cabinet R 18 au profit de la diététicienne
D20250514-06	14/05/2025	Finances locales	7.10.2	Divers – Tarifs des services publics	Tarif de mise à disposition de l'espace autour des vestiaires du stade pour le week-end des 14 & 15 juin 2025
D20250514-07	14/05/2025	Finances locales	7.10.2	Divers – Tarifs des services publics	Tarif de mise à disposition de la salle de sport pour des stages de roller
D20250514-08	14/05/2025	Finances locales	7.1.7	Fonds de concours	Participations financières relatives aux opérations de maintenance du réseau d'éclairage public consécutive aux vols de câble (rue de la Gare et rue des Penêts)

### Liste des membres présents

TALLUAU Gilles Maire	Présent
BELLANGER Sylvie 1 <sup>ère</sup> adjointe	Présente
JOULIN Jean-Luc 2 <sup>ème</sup> adjoint	Présent
JOUSSELIN Christine 3 <sup>ème</sup> adjointe	Présente
POIRIER Daniel 4 <sup>ème</sup> adjoint	Présent
RÉQUILLARD Chantal Conseillère municipale	Présente
SAINT-CAST Brigitte Conseillère municipale	Absente excusée (pouvoir)
GOURIER Dominique Conseiller municipal	Présent
DOUAUD Jean-Claude Conseiller municipal	Présent
JAMET Éric Conseiller municipal	Présent
DINAND Laurent Conseiller municipal	Présent
CHAPU Murielle Conseillère municipale	Présente
LEFIEF Peggy Conseillère municipale	Présente
GLET Sylvie Conseillère municipale	Présente
LECHAT Samuel Conseiller municipal	Présent
BILLARD Gaëlle Conseillère municipale	Présente
TABOURIER Didier Conseiller municipal	Absent excusé
MOËNS Patrice Conseiller municipal	Présent
LUCAS Marietta Conseillère municipale	Présente

La secrétaire de séance,

Christine JOUSSELIN

Le Maire,

Gilles TALLUAU

